



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Aerosol) Menthe

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT (Aerosol) Menthe

DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

NO DE PRODUIT : A228-1

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Extrêmement inflammable. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.  
CLASSIFICATION (1999/45) F+;R12. R67.

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
BUTANE	203-448-7	106-97-8	30-60%	F+;R12
PROPANE	200-827-9	74-98-6	30-60%	F+;R12
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	10-30%	F;R11 Xi;R36 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

### 4 PREMIERS SECOURS

#### INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### INGESTION

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### MOYENS D'EXTINCTION

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

#### PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les récipients proches à l'incendie doivent être éloignés ou refroidis avec de l'eau. Utiliser de l'eau pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Faire attention au danger d'explosion.

#### RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie. **EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE !**

**(Aerosol) Menthe****RISQUES PARTICULIERS**

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Monoxyde de carbone (CO). Gaz nitreux (NO<sub>x</sub>).

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

**MÉTHODES DE NETTOYAGE**

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

**7 MANIPULATION ET STOCKAGE****PRÉCAUTIONS D'USAGE**

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable. Lire et suivre les recommandations du fabricant. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage. Éliminer toute source d'ignition.

**PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE**

Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Récipient sous pression : ne doit pas être exposé à des températures supérieures à 50°C. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

**8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
BUTANE	VLE	800 ppm	1928 mg/m <sup>3</sup>			
PROPANE		Asphyxiant		Asphyxiant		
PROPANE-2-OL	VLEP	400 ppm	997 mg/m <sup>3</sup>	500 ppm	1248 mg/m <sup>3</sup>	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS**

WEL = Workplace Exposure Limits

**ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION****CONDITIONS D'UTILISATION**

Assurer l'accès à une douche oculaire.

**MESURES D'INGÉNIERIE**

Respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle et réduire au minimum le risque d'inhalation de vapeurs.

**PROTECTION RESPIRATOIRE**

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

**PROTECTION DES MAINS**

Utiliser des gants de protection en: Polychlorure de vinyle (PVC). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

**PROTECTION DES YEUX**

Sans objet.

**AUTRES MESURES DE PROTECTION**

Porter des vêtements appropriés pour éviter le contact répété ou prolongé avec la peau.

**MESURES D'HYGIÈNE**

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé.

**(Aerosol) Menthe****9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ASPECT	Aérosol Liquide clair		
COULEUR	Incolore		
ODEUR	Fruité.		
SOLUBILITÉ	Non miscible avec l'eau		
DENSITÉ RELATIVE	1.000 20	TENSION DE VAPEUR (air=1)	1.5 - 2.1
TEMPÉRATURE	410	LIMITE D'INFLAMMABILITÉ -	1.8
D'AUTO-INFLAMMATION (°C)		INFÉRIEURE (%)	
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ -	9.5	COMPOSÉS ORGANIQUES	564 g/litre
SUPÉRIEURE (%)		VOLATILS (COV)	

**10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****STABILITÉ**

Stable à température normale et l'emploi recommandé. Éviter : Chaleur, étincelles, flammes. Chocs et dommages physiques.

**CONDITIONS À ÉVITER**

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts. Les alcalis forts. Les acides minéraux forts.

**POLYMÉRISATION DANGEREUSE**

Ne polymérise pas.

**MATIÈRES À ÉVITER**

Alcalis forts. Oxydants forts.

**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX**

Un feu créé : Vapeurs/gaz/fumées de : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Gaz nitreux (NOx).

**11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****INHALATION**

Les vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.

**INGESTION**

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

**MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ**

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles.

**VOIE D'EXPOSITION**

Inhalaton.

**12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES****ÉCOTOXICITÉ**

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique.

**MOBILITÉ**

Non pertinent dû à la forme du produit.

**POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION**

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

**DÉGRADABILITÉ**

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange. Les aérosols doivent être recyclés dans des installations adéquates. Les aérosols pleins, ou partiellement pleins, doivent être entreposés ou disposés, étant matières dangereuses en accord avec les exigences des autorités locales.

**(Aerosol) Menthe**

## MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égoût, les cours d'eau ou dans le sol. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	AEROSOLS		
NO. UN ROUTE	1950	N°CLASSIFICATION ADR	2.1
CLASSIFICATION ADR	Class 2	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	#
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	2.1	NO CEFIC TEC(R)	20G5F
NO. CLASSE RID	2.1	GROUPE D'EMBALLAGE RID	#
NO. UN MER	1950	CLASSE IMDG	2.1
NO. DE PAGE IMDG	93 (vol 2)	GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	#
EMS	F-D, S-U	NO. UN, AIR	1950
CLASSE AIR	2.1	GROUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	#

**15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION**

## ÉTIQUETAGE



Extrêmement inflammable

## PHRASES DE RISQUE

R12	Extrêmement inflammable.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## CONSEILS DE PRUDENCE

S2	Conserver hors de la portée des enfants.
S9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S23	Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S51	Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

## DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

**16 AUTRES INFORMATIONS**

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

DATE DE RÉVISION 17/06/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1

GÉNÉRÉE LE

## (Aerosol) Menthe

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R12	Extrêmement inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R36	Irritant pour les yeux.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.